

réponse donnée par le ministre de l'Instruction publique. Cette réponse semblait indiquer que l'Ontario serait peut-être prêt à se charger de l'éducation des Indiens dans cette province sous condition de remboursement de la part des autorités fédérales. Comme cela rentre justement dans le cadre de la politique que nous avons tenté de mettre sur pied dans le domaine des affaires indiennes depuis déjà pas mal de temps, j'ai reçu aujourd'hui de mes collègues l'autorisation d'expédier le télégramme suivant au ministre de l'Instruction publique de l'Ontario, et peut-être me permettra-t-on de le lire.

M. l'Orateur: Dans sa réplique, le ministre a dit que la déclaration était ceci et cela, mais nous ne savons pas ce qu'elle était. Il s'apprête à lire un télégramme qui s'y rattache directement. Je crois qu'en toute justice, nous devrions d'abord écouter la lecture de cette déclaration.

L'hon. M. Pickersgill: Je cherchais à éviter les répétitions. En écoutant le télégramme, on verra que la déclaration y est. Le voici:

Honorable W. J. Dunlop, M.A.L.
Ministre de l'Instruction publique
Toronto, Ontario.

J'ai pris connaissance de la déclaration que vous avez faite hier à l'assemblée législative et selon laquelle le gouvernement provincial serait prêt à se charger de l'instruction des Indiens à condition d'être remboursé par le gouvernement fédéral. Je suis autorisé par mes collègues à entrer en rapport avec vous pour discuter cette proposition prochainement. Pourriez-vous me faire savoir si vous êtes prêt à cette discussion et quelle date vous conviendrait.

Ce télégramme porte ma signature.

M. Fulton: Puis-je poser une autre question? Advenant un accord sur ce point, faudrait-il modifier la loi sur les Indiens?

L'hon. M. Pickersgill: Non, je ne crois pas.
(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): La réponse qu'a fournie le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au représentant de Brantford (M. Brown) m'amène à lui poser une question complémentaire. J'imagine que la même offre s'appliquerait à toute autre province qui adresserait une demande.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit question de quelque offre que ce soit. Le Gouvernement serait assurément disposé à entrer en pourparlers avec le gouvernement de n'importe quelle province qui voudrait se charger de l'instruction des Indiens, moyennant une entente raisonnable qui soit conforme aux dispositions de la loi sur les Indiens et qui respecte les droits acquis aux Indiens en vertu de la loi.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DANS LE CAS DE CLIFFORD WILLIAMS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre sous forme d'appel en faveur de Williams dont il a été question hier. Le premier ministre serait-il disposé à examiner la cause, en sa qualité de premier ministre, afin de s'assurer, s'il y a eu injustice, et ce semble manifeste, que justice ne sera pas refusée à cause de la décision de...

M. l'Orateur: L'honorable député de Prince-Albert soutiendrait-il que sa question cherche à obtenir des renseignements? Il demande au premier ministre de prendre une certaine mesure; il ne demande aucun renseignement.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne puis demander aucun renseignement sans soumettre la chose au premier ministre. Je ne puis poser une question hypothétique sur un état de choses non-existant.

M. l'Orateur: Je me rends parfaitement compte que l'honorable député ne peut demander au premier ministre de prendre une certaine mesure sans préciser quelle mesure il souhaite qu'il prenne. Tel n'est pas l'objet d'une question posée à l'appel de l'ordre du jour. La parole est à l'honorable député de Comox-Alberni.

M. Diefenbaker: Le but de la question est de demander au premier ministre s'il examinera la question.

M. l'Orateur: On pourra aborder ce point plus tard au moment de l'examen des crédits du ministère de la Justice.

M. Diefenbaker: Cet homme est en prison pour 28 ans.

M. l'Orateur: L'honorable député de Comox-Alberni a la parole.

M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège,—je ne suis pas le premier à le faire aujourd'hui. Votre Honneur soutient-elle qu'il n'est pas permis à un député de se renseigner sur l'attitude du premier ministre à propos d'une question de justice et d'équité? C'est tout ce que je veux savoir.

M. l'Orateur: Je ne suis pas ici pour trancher les questions d'équité mais pour régler les questions de procédure. Que les honorables députés me permettent de leur demander,—je m'adresse ici aux membres de tous les partis,—de s'abstenir d'applaudir quand j'interviens sur une question de Règlement, que mes observations leur plaisent ou non!

Le sujet a d'abord été abordé dans une question portant astérique et inscrite au